

Sous ce thème, le Canada affirme d'une part que « l'arrivée non contrôlée de personnes non qualifiées risque de donner naissance à une classe marginale d'étrangers économiquement défavorisés, propice à la montée de l'intolérance et de la xénophobie », tandis que « des mouvements massifs non contrôlés dans les pays en développement peuvent susciter une déstabilisation politique et socio-économique et imposer un énorme fardeau financier » ainsi qu'un « fardeau financier considérable aux pays industrialisés ». Parmi les initiatives à prendre, signalons des mesures contre le trafic de personnes, la criminalité et le terrorisme, la lutte contre l'entrée illégale de personnes au moyen de visas de visiteur, l'imposition d'interdictions à l'étranger et l'exploration de « nouveaux moyens avec d'autres gouvernements afin de conclure des ententes de coopération en vue d'accroître la compatibilité technologique, d'harmoniser les politiques, de communiquer des informations et de partager les risques communs ».

On signale par contre que « l'incidence positive des migrations volontaires et réglementées est évidente [...] soit un accroissement du développement économique et un effet de catalyseur sur le développement futur »; « l'investissement direct à l'étranger est lié à la mobilité à l'intérieur des entreprises des cadres et des spécialistes; l'accroissement du commerce des services est lié à la mobilité des personnes » (spécialistes); tandis que « le mouvement des travailleurs et des spécialistes », par exemple dans l'UE, dans la zone de l'ALENA et dans le cadre des mouvements d'immigration traditionnels « favorise la croissance économique ».

Commentaire : Il ne convient pas d'examiner, dans ce document, les détails de la politique d'immigration du Canada, mais il est bon de voir le Canada maintenir un niveau d'immigration respectable malgré son taux de chômage. Nous nous réjouissons aussi de constater que les modifications récentes, ayant pour effet de limiter l'admissibilité au parrainage par la famille aux parents et aux enfants non mariés tout en préservant pour l'essentiel le programme de « réunion des familles »¹, donnent plus de place aux immigrants spécialisés indépendants (et à leur famille), et de voir qu'on a assoupli les critères de sélection de ces derniers en les liant moins à certaines professions, étant donné que la plupart des immigrants ne restent pas dans les professions ou aux endroits pour lesquels ils avaient été choisis. L'auteur s'oppose toutefois personnellement au maintien du « droit d'établissement » de 975 \$ dans le cas des immigrants et des réfugiés acceptés. Cette taxe d'entrée, comme l'appellent certaines ONG canadiennes, est indigne du Canada et devrait être ramenée à un montant symbolique.

À l'échelle internationale, il faudrait « accroître la coopération dans des dossiers comme celui de l'intégration des immigrants », ainsi que le prévoit le Plan d'action Canada-UE. Mais même si nous avons des choses à enseigner aux autres, nos systèmes sont si différents qu'il est difficile de voir comment nous pourrions le faire. Nous devrions également poursuivre dans la voie des mesures de contrôle internationales contre les migrations illégales, la contrebande et le trafic de personnes, en évitant toutefois de donner l'impression d'être des « maniaques du contrôle », comme les Européens et les Japonais. Nous devrions aussi continuer de multiplier